

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mél : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

1/9

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Equipements informatiques

marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 et 40 du Code des Marchés Publics (Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié).

IDENTIFIANTS : COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson

B.P 545

97867 SAINT PAUL CEDEX

Représenté par : Madame Josette FONTAINE, Principale

Comptable assignataire des paiements : Monsieur Jean-Charles DEFFOND, Agent Comptable

OBJET : équipements informatiques

REFERENCE : MAPA 2013 - 1

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Lundi 18 mars 2013 à 12h00

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mél : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

2/9

SOMMAIRE

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Article 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Nature juridique de la procédure

2.2 – Possibilité de négociation

2.3 – Allotissement

2.4 – Etat descriptif, quantitatif des besoins

2.5 – Délai de validité des offres

2.6 – Contenu du dossier de consultation

2.7 – Livraison

2.8 – Garantie

2.9 – Pénalités de retard

Article 3 – PRESENTATION DES OFFRES

3.1 – Habilitation des signataires

3.2 – Pièces à remettre

3.2.1 – Documents à fournir par le candidat

3.2.2 – Pièces complémentaires à remettre par le candidat retenu

Article 4 – MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

4.1 – Critères d'attribution

4.2 – Règlement par le pouvoir adjudicateur

Article 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Article 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mél : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

3/9

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est relative à un marché **d'équipements informatiques**.

Article 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Nature juridique de la procédure

Le présent marché est un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics (C.M.P.) (marché de fournitures et services inférieur à 193 000 € H.T.)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services s'appliquera au marché (C.C.A.G.-F.C.S. - arrêté du 19 janvier 2009 – J .O 19 mars 2009 – art. 13 C.M.P - Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006).

2.2 – Possibilité de négociation

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats en respectant l'égalité de traitement de ceux-ci. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

2.3 – Allotissement

L'offre comporte **trois lots**.

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mèl : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

4/9

2.4 – Etat descriptif, quantitatif des besoins

Le candidat doit soumissionner à 1 ou plusieurs lots :

LOT	Désignation	Qté
N°1	PC complet : <ul style="list-style-type: none">- processeur : au minimum 2.6 Ghz- disque dur 320 Go selon disponibilité- 4 Go mémoire- Windows 7 pro 64 bit- Au moins 1 ventilateur en façade et/ou latéral- Fournir CD d'installation- Le système d'exploitation doit être pré-installé- Ecran multimédia 19 "- Clavier + souris usb	25
	Unité centrale (identique ci-dessus) + clavier + souris sans écran	3
N°2	Vidéoprojecteurs led : <ul style="list-style-type: none">- 2000 lumens- Résolution minimale XGA (1024*768) ou WXGA (1280*800)	3
N°3	Ecrans : <ul style="list-style-type: none">- Ecrans multimedia led 19" 16/9 ou 16/10	10
	<u>En cas de panne entraînant une immobilisation de vidéoprojecteur, d'écran ou d'ordinateur, un matériel de remplacement doit être mis à disposition gracieusement.</u>	

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mèl : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

5/9

2.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite de remise des offres.

2.6 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent cahier des clauses particulières ;
- le cadre d'acte d'engagement et ses annexes 1 et 2 incluses ;
- le formulaire DC1, lettre de candidature
- le formulaire DC2, déclaration du candidat
- le présent dossier fait référence au CCAG FCS (*arrêté du 19 janvier 2009 – J.O 19 mars 2009 – art. 13 C.M.P - Décret n°20 06-975 du 1^{er} août 2006*) qui s'appliquera au marché conclu.

Il n'est pas prévu de frais de reprographie lors de la remise des dossiers de consultation aux entreprises.

2.7 – Livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans l'offre, et son coût, inclus dans l'offre. La livraison doit avoir lieu le matin en présence de l'assistant d'éducation informatique.

2.8 – Garantie

La garantie doit être de deux ans minimum.

2.9 – Pénalités de retard

Les pénalités de retard éventuellement appliquées sont celles figurant au CCAG **FCS**.

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mél : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

6/9

Article 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

3.1 – Habilitation des signataires

Pour tous les documents exigeant une signature du candidat, la signature doit être originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat (représentant légal du candidat ou toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat).

3.2 - Pièces à remettre

3.2.1 - Le candidat devra produire les documents suivants

au plus tard, le lundi 18 mars 2013 avant 12h00 :

- les formulaires DC1 et DC2 complétés, datés et signés (inclus dans le fichier « dossier de consultation ») ;
- l'acte d'engagement ;
- les devis détaillés, fiches techniques, mémoires techniques si nécessaires ;
- le candidat peut également produire toute pièce qu'il estime de nature à appuyer son offre ;
- le DC4 si le candidat fait appel à des sous-traitants.

3.2.2 - Pièces complémentaires à remettre par le candidat retenu

En outre, conformément à l'article 46-I et II du Code des Marchés Publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire dans un délai de 5 jours calendaires à compter de la réception de la demande du collège Plateau Caillou :

- les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- une attestation des compagnies d'assurance auprès desquelles l'entreprise a souscrit une police individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise en cours de validité.

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mél : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

7/9

Article 4 – MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

4.1 – Critères d'attribution

Le collège Plateau Caillou appréciera les offres en fonction des critères de sélection ci-dessous, énoncés par ordre d'importance décroissante et selon le coefficient de pondération indiqué :

1 : PRIX : pondération : 70 %

2 : GARANTIE – S.A.V - SUIVI : pondération : 20 %

3 : DELAI DE LIVRAISON : pondération : 10 %

PRIX (P) : la cotation globale du critère P sera faite de la manière suivante : L'offre la moins chère est affectée de la note 20. Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 20 :

Note du critère P = $(20 \times \text{Prix de l'offre la moins chère})$

Prix de l'offre de chaque entreprise

GARANTIE - SERVICE-APRES-VENTE - SUIVI - (G) : la cotation du critère G sera faite de la manière suivante : GARANTIE : note sur 10, S.A.V : note sur 5, SUIVI : note sur 5 ; La note de ce critère est le total des notes des 3 sous-critères.

DELAJ DE LIVRAISON (D) : la cotation globale du critère D sera faite de la manière suivante : L'offre dont le délai est le plus court est affectée de la note 20. Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 20 :

Note du critère D = $(20 \times \text{Délai de l'offre ayant le délai de livraison le plus court})$

Délai de l'offre de chaque entreprise

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale en tenant compte des pondérations soit :

Note finale = $(P \times 70 \%) + (G \times 20 \%) + (D \times 10 \%)$

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mél : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

8/9

Le collège se réserve le droit d'engager des négociations avec les candidats les mieux classés, dans des conditions égalitaires. Ces négociations viseront à préciser ou adapter les termes du cahier des charges et/ou les offres des candidats. A l'issue de cette phase, les candidats consultés devront éventuellement soumettre au pouvoir adjudicateur une nouvelle offre qui fera l'objet d'un second classement.

Le candidat présentant l'offre la mieux classée sera retenu, sous réserve de produire les documents supplémentaires demandés dans le délai fixé (**article 3.2.2**).

A défaut de remise de ces pièces, le candidat ne pourra être retenu. Le candidat suivant dans le classement des offres pourra être sélectionné à condition qu'il produise les documents supplémentaires. Le marché sera notifié par lettre recommandée avec accusé réception ou notifié à la personne habilitée dans les locaux du collège. Il prendra effet à la date de réception ou de signature.

Pour des motifs d'intérêt général, financiers ou en cas d'événement imprévisible, le collège se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation. Les candidats en seront alors informés.

4.2 - Règlement par le pouvoir adjudicateur

Le règlement par le pouvoir adjudicateur se fera sous 30 jours à compter de la réception de la facture.

Article 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats pourront être transmises :

- **soit, par dépôt à la gestion contre remise d'un accusé réception**
- **soit, par courrier électronique** à l'adresse suivante :
gestion.9741190a@ac-reunion.fr
- **soit, par voie postale** : avant la date limite indiquée en première page du présent règlement, sous pli cacheté afin de garantir leur confidentialité et en recommandé avec accusé de réception. Les enveloppes porteront l'adresse et les indications suivantes :

Madame la Principale
du collège Plateau Caillou
3 avenue Blanche Pierson
B.P 545
97867 SAINT PAUL CEDEX

OFFRE concernant : **équipements informatiques – lot n°**

REGLEMENT DE CONSULTATION

COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3 avenue Blanche Pierson – B.P 545 – 97867 Saint-Paul Cédex

Téléphone : 02 62 55 45 25 - Fax : 02 62 55 56 63 – Mél : gestion.9741190a@ac-reunion.fr

9/9

L'acheminement des offres relève de la responsabilité des candidats.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.

Article 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

Renseignements techniques : **M. DECAIX** : 02 62 55 45 25

Renseignements administratifs : Mme JAVOTTE : 02 62 55 45 25

Fait à Saint-Paul, le 18 février 2013
Le Pouvoir adjudicateur,
Principale du collège Plateau Caillou
Madame Josette FONTAINE